

**INTERVENTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO A LA CONFERENCE MINISTERIELLE EN
MATIERE D'ERADICATION DE L'APATRIDIE DANS LA
REGION DES GRANDS LACS**

NAIROBI 18 AVRIL 2019

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Chefs des Délégations,
Distingués Invités, en vos Titres et Qualités respectifs,**

Permettez moi, avant toute chose, de remercier le Gouvernement de la République sœur du Kenya pour l'hospitalité nous réservée à l'occasion de notre arrivée, ici à Nairobi, en vue de participer aux présentes assises de la Conférence Ministérielle en matière d'éradication de l'apatridie dans la Région des Grands Lacs.

Nos remerciements s'adressent également aux différentes entités qui ont contribué à l'organisation de cette conférence.

Ces assises nous donnent l'opportunité de présenter les principales réalisations de la République Démocratique du Congo en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration de Brazzaville d'octobre 2017 ainsi que les grandes lignes de son plan d'action pour l'éradication de l'apatridie tout en ayant conscience des grands défis auxquels notre pays est confronté.

S'agissant de principales réalisations considérées comme progrès accomplis depuis octobre 2017 par la RDC dans la lutte contre l'apatridie, les actions ci-après méritent d'être citées. Il s'agit entre autres de :

- 1. La désignation du Point focal gouvernemental sur les questions de Nationalité et Apatridie en date du 29 avril 2018 ;**
- 2. La mise en place du Comité Technique Interinstitutionnel de Lutte contre l'Apatridie en RDC ;**
- 3. L'étude nationale sur la nationalité et apatridie lancée depuis août 2018 et la première note sur la nationalité au Congo est déjà produite ;**

- 4. La formation des membres du Comité Technique Interinstitutionnel sur l'apatridie pour le renforcement de leurs capacités;**
- 5. La validation du Projet de plan d'action national de lutte contre l'apatridie ;**
- 6. La mise en place d'un réseau de plaidoyer pour la ratification des Conventions de 1954 et 1961 ;**
- 7. Le soutien au processus de réforme de l'état civil congolais en coordination avec Civil Pol et UNFPA ; et**
- 8. Les discussions engagées pour l'institutionnalisation de la collecte des données sur l'apatride et la personne à risque d'apatridie avec le Ministère de l'Intérieur.**

En ce qui concerne les principaux défis qui ont un impact sur la mise en œuvre des engagements de la RDC pris en octobre 2017 à Brazzaville, les plus en vue sont :

- 1. Le contexte électoral et le changement des acteurs politiques**
- 2. L'insuffisance des moyens par rapport aux besoins d'un pays aux dimensions continentales et qui compte 9 pays frontaliers.**

La RDC compte plus 830 mille réfugiés venant des pays voisins.

A ce jour, j'aimerais informer l'auguste assemblée que les priorités pour la RDC en terme de réalisations en 2019 sont :

- 1. La Ratification des Conventions 1954 et 1961 avec l'appui du Comité Technique Interinstitutionnel de lutte contre l'apatridie en RDC.**
- 2. La Finalisation de l'étude sur la nationalité et l'apatridie.**
- 3. L'Institutionnalisation de la collecte des données sur les apatrides lors du recensement national à venir.**
- 4. La Promotion de l'enregistrement des naissances pour Sprévenir l'apatridie**

PROJECTION EVENEMENT OCTOBRE 2019 A GENEVE

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux de la République Démocratique du Congo m'a instruit d'annoncer l'INTENTION d'adhésion de la RDC aux Conventions de 1954 et 1961 lors du Segment mondial de haut niveau sur l'apatridie du 7 octobre 2019 à Genève.

Je vous remercie.